

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

PRÉFET DU CANTAL

Service Connaissance Aménagement Développement

Unité Connaissance et Observation Affaire suivie par : Christine BOST

Tél.: 04 63 27 66 49 - Fax: 04 63 27 68 10

Courriel:

christine.bost.-.ddt-cdcea@cantal.gouv.fr

Aurillac, le 0 4 MARS 2020

Monsieur le Président du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal Village des Entreprises 1 rue des Crozes ZA Rozier-Coren 15100 SAINT-FLOUR

Monsieur le Président.

Par un courrier du 26 novembre 2019, vous avez saisi le secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour le projet d'élaboration du SCOT EST CANTAL.

Le secrétariat de cette commission a accusé réception de votre saisine le 19 décembre 2019.

Cette saisine a été opérée sur le fondement des articles L.143-20 et R.143-4 nouveaux du Code de l'urbanisme, dans leur rédaction issue de la loi dite « ALUR » du 24 mars 2014.

J'ai l'honneur de vous informer que la commission a émis, dans sa séance du 18 février 2020 un avis favorable sur le projet d'élaboration du SCOT EST CANTAL.

La commission souligne l'effort sur la résorption de la vacance et sur la densité des logements engendrant une moindre consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Toutefois la commission requiert :

- de requalifier les 30 hectares non localisés de « réserve foncière » en secteurs pouvant accueillir des activités mixtes dans le tissu urbain sur le territoire du SCOT EST CANTAL afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté avec la création de zones d'activités.

- de rester vigilant quant à la consommation foncière des 445 hectares pour les bâtiments agricoles et forestiers sur les 15 ans à venir, représentant 30 hectares/an, et susceptible d'engendrer du mitage dans les espaces agricoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Madame le Préfet,

Le Directeur Départemental des Territoires.

Mario CHARRIERE

copie

Préfecture / Direction de la Citoyenneté et des Collectivités Territoriales

Sous-Préfecture Saint-Flour